

4 Décembre Élections Fonction Publique Faisons entendre nos voix!

Comité technique, et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le nouveau CT spécial musées

Un comité technique spécial-musées (services à compétence nationale) vient d'être mis en place. C'est une avancée pour laquelle la CGT a beaucoup milité. Ce CT spécial regroupe ainsi les musées de Cluny, Ecouen, Saint-Germain, Pau, Mouilleron-en-Pareds, Compiègne, Les Eyzies, Vallauris, Nice, et Biot, Port-Royal et Malmaison, Ile d'Aix et Ajaccio.

Nous nous battons depuis fort longtemps pour un réseau des musées nationaux fort et structuré autour des services à compétence nationale. Nous défendions les musées avec détermination et ténacité au comité technique paritaire de la Direction des musées de France. Nous les avons défendus depuis 2010 au comité technique de la Direction des Patrimoines. Et pour nous, mener le combat pour les musées nationaux, c'est militer et agir pour vos missions, votre travail, vos métiers et vos emplois.

Chargé d'examiner toute question relative à l'organisation de la communauté de travail, le comité technique pour lequel vous allez voter maintenant est votre meilleur lieu d'expression.

Grâce à ce comité, vous allez pouvoir participer à l'organisation et au fonctionnement de votre établissement, à l'élaboration des règles statutaires, à la définition et la gestion de l'action sociale.

À travers vos représentants, vous serez invités à traiter des projets de décision relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, aux évolutions technologiques et des méthodes de travail, à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, à la formation, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre toutes les discriminations.

Les comités techniques doivent être également informés des principales décisions ayant trait à la gestion de vos emplois

Quant à votre comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CHSCT spécial – Musées, il verra vos représentants nommés dans les jours suivant les élections du 4 décembre selon le résultat de vos suffrages.

Votre CHSCT a pour mission de travailler sur les projets de décision relatifs à la protection de votre santé physique et morale et de votre sécurité ainsi qu'à l'amélioration de vos conditions de travail.

Dans ce cadre, vous avez pu constater que vos élus ont régulièrement effectué des visites sur votre site afin d'être au plus proche de vous et de vos demandes, pour que vos revendications soient portées le plus efficacement possible devant l'administration.

Nous avons travaillé avec vous sur les questions de règlement intérieur, nous avons fait le lien entre vous, la médecine de prévention et l'administration et nous avons posé de nombreux droits d'alerte qui ont vu des enquêtes se mettre en place, et certaines, heureusement résolues : nous avons toujours travaillé pour que vous soyez au maximum préservés et respectés.

Nous avons accompagné l'évolution de vos missions en nous impliquant dans les fiches de postes et avons agi pour que vous puissiez avoir accès à la formation la plus large d'autant que les évolutions de vos outils de votre travail ont été très rapides

Enfin, nous avons participé activement à la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) pour que votre sécurité soit respectée et reconnue.

En nous apportant vos suffrages, nous pourrons continuer d'être à votre écoute, de porter votre parole et de poursuivre les actions que nous avons commencé et, surtout, de les amplifier.

Le 4 décembre prochain :

VOTEZ CGT-CULTURE

